

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 février 2021

N°23/02/2021 : BUDGET PRIMITIF 2021 - PRINCIPAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février à 13h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le 1^{er} adjoint au Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2021.

Présents : 42

Mesdames, Messieurs, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FURNEL, Valérie CAURO

Pouvoirs : 7

Mesdames, Messieurs Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Angèle LOUCHART à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Khalid LAABID, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Michel CAPPELLETTI à Olivier FOURNET, Sandrine LAGARDE à Laetitia DESGUERS, Andréa CARO à Arnaud HILION

Ne participent pas au vote :

Solal GEA, Véronique LAGARRIGUE, Jean-François GARRIGUES

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal du 18 Janvier 2021 relative au rapport d'orientations budgétaires.

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2021 Budget principal présente les masses suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses et Recettes équilibrées à : 78 523 336 €

Section d'Investissement

Dépenses et Recettes équilibrées à : 30 009 671 €

Soit un budget total équilibré à : 108 533 007 €.

Ce projet de budget repose sur les éléments suivants :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses :

Les principaux mouvements concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012) s'établissent à 40 256 988 € et représentent la part principale des dépenses réelles de fonctionnement.
Le montant du personnel mis à disposition à l'ensemble des autres budgets et organismes s'élève à 2 182 K€.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) s'établissent à 15 616 560 €.
Il est à noter que les dépenses du Pôle Seniors portées précédemment par le budget du C.C.A.S figurent dorénavant dans ce chapitre comptable pour un montant de 706 970 €. Nous retrouverons les recettes par ailleurs sur le chapitre comptable 70. Ainsi entre le Budget Primitif 2020 (14 966 529 €) et 2021 à périmètre constant (14 909 590 €), on constate une baisse de la dépense globale des charges à caractère général.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 10 213 189 €.
- Le poste des charges financières est estimé à 1 695 300 € et représente moins de 2.42 % des dépenses réelles de fonctionnement avec un taux moyen d'intérêt s'élevant à 1,90 %.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 1 642 250 € en 2021. Elles sont constituées de dépenses récurrentes dont notamment celles liées au complexe aquatique Ingréo avec d'une part la compensation forfaitaire (702 K€) et d'autre part les contributions tarifaires liées à la délégation de service public du complexe aquatique (255 K€). On retrouve également le versement annuel au GMCA de sa quote-part liée aux recettes de stationnement (400 K€), ainsi que le montant perçu au travers de la mise en place du Forfait Post Stationnement (53 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2021 évoluent de seulement 0.26 % par rapport à celles du budget primitif 2020.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat.

Pour rappel, 2021 est la première année d'application de la réforme du transfert de la taxe foncière départementale aux communes en lieu et place de la taxe d'habitation. Un coefficient correcteur est appliqué aux recettes de taxes foncières départementales pour les ajuster au niveau du produit actuel de taxe d'habitation.

Compte tenu notamment que le taux de foncier départemental est le 6ème le plus élevé de France avec 28,93 %, on notera que la partie de produit de foncier bâti perçu sur Montauban et reversé aux autres communes françaises dans le cadre de l'écrêtement est de l'ordre de 10,5 M€ pour 2021.

Le taux de référence de taxe foncière communale s'établit désormais à 58,93 %.

L'objectif de la ville de Montauban est de maintenir une trajectoire vertueuse de ses dépenses de fonctionnement comme le démontre le budget primitif 2021, tout en continuant une politique de transformation du territoire et de soutien à l'activité en période de crise économique.

Ainsi, dans cette perspective d'améliorer encore l'offre de services aux montalbanais et de poursuivre le soutien à l'économie et à l'emploi au travers de projets structurants d'investissement, il est attendu sur le produit des 3 taxes ménages issues de la réforme fiscale avec un taux de foncier bâti à 61,93 %, un montant de 40 933 000 €.

Le poste fiscalité intègre également l'attribution de compensation reversée par le Grand Montauban à hauteur de 9 938 204 €.

Au total, le chapitre 73 (impôts et taxes) s'élève à 56 532 204 €.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat, la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation sont prévues à hauteur de 9 974 000 €.

Le produit des services et du domaine représentent un montant de 6 281 447 €.

L'épargne brute de fonctionnement dégagée permet alors de couvrir avec les recettes propres d'investissement, le remboursement du capital de la dette selon les règles d'équilibre de la M14.

Il est important de souligner que sur la ville de Montauban a décidé malgré un contexte sanitaire contraignant et un climat économique difficile, de maintenir un volume conséquent de mandatement des dépenses d'équipements en 2020 en lien avec l'ensemble des projets structurants afin de soutenir l'activité et d'assumer ainsi pleinement la place de la puissance publique dans la crise actuelle.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ce projet de budget primitif permet de financer des dépenses d'équipement pour un montant global de 21 104 739 €. Les principaux dossiers d'investissement seront dotés en 2021 des sommes suivantes et inscrits dans le programme pluri-annuel d'investissement à hauteur de 16 523 K€ :

➤ Les aménagements bâtiments

Travaux Maison du Peuple : 1 000 K€

Travaux rénovation énergétique de l'hôtel de Ville : 2 200 K€

Travaux Aménagement de la Banque de France : 1 200 K€

➤ Les aménagements urbains

Marché global de performance éclairage public : 1 516K€

Travaux rénovation place Nationale : 1 200 K€

Poursuite travaux cœur de Ville : 400 K€

Acquisition de terrains et préemption : 811K€

Lancement travaux Jardin tour de Ville : 140 K€

➤ Secteur sports

Aménagement d'un terrain de Beach sport à port canal : 200 K€

Restructuration du Ramiérou : 1 200 K€

➤ Secteur culture

Travaux à la médiathèque : 151 K€

Musée Ingres Bourdelle : 65 K€

Lancement étude SMAC : 25 K€

➤ Secteur scolaire

Extension école Jean Moulin : 1 400 K€

Etude globale et lancement travaux sur le patrimoine des écoles : 300 K€

➤ Secteur administration générale

Extension de la fibre et des réseaux : 350 K€

Acquisition matériel et logiciel informatiques : 455 K€

Développement du matériel projet télétravail : 150 K€

➤ Les autres investissements de gros entretiens et renouvellement :

On note en particulier :

Aménagement des espaces verts : 525 K€

Travaux de conformité accessibilité handicapés : 250 K€

Travaux culturels : 500 K€

Travaux d'aménagement et extension des cimetières : 200 K€

Plan de modernisation vidéo : 200 K€

Travaux divers des gymnases et stand de tir : 276 K€

5 430 K€ sont au global affectés aux gros entretiens et renouvellement du patrimoine existant : mobilier, véhicules, études travaux, mises aux normes bâtiments existant (écoles, crèches,...) etc..

Au niveau des recettes d'investissement, on peut principalement noter les éléments suivants :

Le volume conséquent des dépenses d'équipements maintenu en 2020 malgré la période de crise sanitaire permet de budgéter une recette de FCTVA en 2021 à hauteur de 2 200 K€.

La taxe d'aménagement est valorisée à hauteur de 700 K€.

Le montant global de co-financement se porte à 3 023 K€.

Ainsi, le présent projet de budget est établi en investissement avec une hypothèse d'emprunt d'équilibre à 12 447 247 €.

Au final, le Budget Primitif 2021 du Budget principal présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES				
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	15 616 560	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 281 447		
		012	FRAIS DE PERSONNEL FRAIS ASSIMILES	40 256 988	73	IMPOTS ET TAXES	56 532 204		
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	676 552	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 431 761		
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 213 189	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 057 183		
		66	CHARGES FINANCIERES	1 695 300	76	PRODUITS FINANCIERES	10		
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 642 250	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 100		
					013	ATTENUATIONS DE CHARGES	86 000		
	Total Dépenses Réelles Fonctionnement				70 100 839	Total Recettes Réelles Fonctionnement		78 420 705	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 312 325	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	102 631		
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 110 172					
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement				8 422 497	Total Recettes Ordre Fonctionnement		102 631
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				78 523 336	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			78 523 336

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES			
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 597 301	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 022 942	
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	723 000	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 800 682	
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	156 426	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 900 000	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 057 127	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	97 000	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 168 186	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 000	
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	37 000	
					27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000	
					024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	372 550	
	Total Dépenses Réelles Investissement				29 707 040	Total Recettes Réelles Investissement		21 387 174
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	102 631	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 312 325	
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 110 172	
					041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000	
	Total Dépenses Ordre Investissement				302 631	Total Recettes Ordre Investissement		8 622 497
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				30 009 671	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			30 009 671

TOTAL DEPENSES	108 533 007	TOTAL RECETTES	108 533 007
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Considérant que le projet Budget Primitif Principal de la Ville pour 2021, dans sa version officielle a été transmis aux conseillers avec la convocation à la présente séance,

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances du 18/02/2021, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Principal de la Ville pour 2021, tel que présenté.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 35 VOIX POUR, 11 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 MARS 2021

De sa publication et/ou affichage le :

04 MARS 2021

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 février 2021

Maire,
Axel DE LABRIOLLE

